

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU

11 FÉVRIER 2010

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. NADEAU, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SICART, Mme CHINAN, Adjoints au Maire.

M. KORDJANI, Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. De LIMA, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. SICART	procuration à	Mme FRAISSINET
Mme CHINAN	procuration à	M. LAVILLE
M. KORDJANI	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme SAMSON	procuration à	Mme COSTAZ
Mme PEPIN	procuration à	Mme RIBACK
M. DE LIMA	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme RIBACK, Conseillère Municipale.

Arrivée de M LANGERON à 19H40.

Arrivée de M GHIGLIONE à 19H45

Arrivée de M CLOU à 19H50.

ADOPTÉ PAR :

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ET
L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT
VOTÉ CONTRE**

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2010.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Code général des Collectivités Territoriales impose de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce moment, qui ne se conclut pas par un vote formel et dont les modalités ne sont pas définies par les textes, est l'occasion de débattre des choix en vue de la préparation budgétaire. Dès lors, le débat est une opportunité pour faire un point d'avancement des dossiers et mettre ceux-ci en perspective.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2010.

1) Le contexte économique et financier : l'impact sur la ville de Châtenay-Malabry

L'année 2009 avait commencé dans le contexte de la crise financière qui avait pris une ampleur planétaire au deuxième semestre 2008. Durant l'année qui vient de s'écouler, l'ensemble des pays a souffert d'une crise devenue économique, avec ses conséquences importantes sur « l'économie réelle » (augmentation du chômage notamment).

L'Etat français a été en pointe, sous l'impulsion du Président de la République, pour mettre en place des mesures de régulation internationale (G8, G20) visant à empêcher coûte que coûte une crise financière systémique.

Au plan national, la France a très vite mis en place un ambitieux plan de relance (26 milliards d'euros) visant à soutenir l'activité économique par l'investissement et, aussi, à limiter le nombre de faillites d'entreprises. Fin 2009, le bilan de cette politique souligne que cette stratégie a permis de contenir la dégradation des comptes par rapport à celle constatée dans d'autres pays. Le risque de déflation a, quant à lui, été écarté avec une inflation faible mais positive (0,4%).

La crise économique est loin d'être terminée, même si des signes de reprise nous viennent des Etat Unis, que la croissance chinoise reprendra son rythme antérieur, et qu'il est prévu pour notre pays une croissance de 1,4 % en 2010.

Depuis le deuxième semestre 2009, l'immobilier semble reprendre : plus de transactions et prix repartis légèrement à la hausse, depuis septembre 2009, après plus d'un an de baisse.

Le 14 décembre 2009, le Président de la République a annoncé ses arbitrages quant aux modalités du Grand Emprunt National 2010 visant à assurer une reprise durable de la croissance. L'Etat consacrera un effort public de 35 milliards d'euros, sur cinq grands axes prioritaires. Il financera principalement la recherche (8 milliards d'euros), l'enseignement supérieur et la formation (11 milliards d'euros) ainsi que l'industrie et les PME (6,5 milliards d'euros), le développement durable (5 milliards d'euros) et l'économie numérique (4,5 milliards d'euros).

Le Grand Emprunt National 2010 concerne directement la ville de Châtenay-Malabry puisque 1 milliard d'euros sera consacré « de suite » à la mise en place d'un campus centré sur les hautes technologies à Saclay (regroupement des grandes écoles d'ingénieurs parisiennes, dont l'Ecole Centrale, ainsi que l'Université Paris XI). L'état consacrera, au total, 5 milliards pour le Plan Campus.

Sur le budget communal, les conséquences de la crise ont été peu ressenties en 2009. **Concernant les droits de mutation, le budget primitif 2009 avait anticipé une baisse de 26% par rapport au réalisé 2008** (soit une inscription de 0,827 M€ au lieu de 1,117 M€ perçus en 2008). Châtenay-Malabry est une des rares villes de la région parisienne où les prix n'ont jamais baissé. Néanmoins, comme ailleurs, le nombre de transactions a suivi la même pente négative entre la mi 2008 et la mi 2009. Au final, la recette 2009 a été de 0,848 M€.

Cette baisse de recettes a été compensée par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêts d'emprunts. En effet, depuis plus d'un semestre le taux EONIA (au jour le jour) est d'environ 0,35%. L'Euribor 3 mois – base de beaucoup de nos emprunts appuyés sur des taux variables – est quant à lui en dessous de 0,8%. Ajouté à une recette nette de 1,1M€ provenant de nos swaps (contre 0,828M€ en 2008) ainsi qu'à un niveau de capital dû en baisse, la section de fonctionnement a bénéficié d'une forte réduction des intérêts nets à payer : 1,329 M€ en 2009 (hors remboursement anticipé) contre 1,676M€ en 2008 (soit - 20,7%).

Le taux d'intérêt net moyen en 2009 a été de 1,93% sur l'ensemble de la dette (2,29% en 2008).

Pour 2010 il est difficile de se projeter de façon précise. Néanmoins, il est peu probable que les taux directeurs de la Banque Centrale européenne subissent des hausses importantes car augmenter les taux directeurs obérerait les possibilités de reprise économique en Europe.

Le plan de relance mis en place par l'Etat a eu un impact positif pour la ville de Châtenay-Malabry. Par délibération du 7 mai 2009, nous avons signé un protocole avec l'Etat, par lequel nous nous engageons à maintenir nos dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des dépenses annuelles constatées au compte administratif entre 2004 et 2007 (soit 7 435 142 €). Les crédits inscrits au BP 2009 ayant été de 8 982 189 €, l'Etat a versé à la commune, en 2009, le FCTVA correspondant aux dépenses du CA 2008. Dès lors, la perception de deux années de FCTVA au lieu d'une a permis d'inscrire, en délibération modificative, une recette complémentaire de 1 734 931 € qui a principalement financé un allègement de la dette : remboursement anticipé de 1 257 500 € de capital sur un prêt DEXIA ; d'autre part l'emprunt 2009 (3,9 M€ prévus au BP mais 3,5 M€ confirmés) n'a pas été mobilisé en 2009 du fait d'une trésorerie suffisante : étant inscrit en restes à réaliser, ce prêt induira moins d'intérêts en 2010.

Tout ceci contribue à réduire l'annuité de la dette.

2) Les éléments marquants de l'exercice 2009 et les perspectives pour 2010

Il convient tout d'abord de rappeler **la livraison des vestiaires sportifs des Bruyères**, au deuxième semestre 2009. Cet équipement vient compléter les aménagements antérieurs (Club house du tennis club, terrains synthétiques) en permettant un accueil des sportifs dans des conditions optimales. Par ailleurs, la salle de réunion permettra aux associations de se rencontrer et de se former dans un confort qui manquait jusqu'alors.

En matière d'espaces publics et de voirie, l'année 2009 a été marquée par de nombreuses améliorations :

- Livraison de **la place du marché** et déplacement des commerçants en septembre. La désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de **la 1^{ère} tranche des voiries du centre ville** permet la poursuite de l'aménagement du centre ville courant 2010. Parallèlement, la réhabilitation du pavillon situé sur la place permettra d'achever ce secteur et de donner du cachet à l'ensemble.

Ceci sera d'ailleurs complété par la rétrocession à la ville du parking AGF situé en face du pavillon Jean Moulin. L'Assemblée générale des copropriétaires devrait se réunir au 1^{er} trimestre 2010, permettant la signature de l'acte dans le courant de l'année.

- Nombreux **aménagements de voirie** : rond-point rue de Verdun/Petite Voie Grogneuse ; rond-point du Mail des Houssières ; enfouissement des réseaux et reprise des chaussées sur les rues Angélique, de Malabry, Camille Pelletan, Garros et Pégoud ; création d'une zone de stationnement sur la Grande Voie des Vignes ; reprise des tapis de chaussées rues Robert Hertz et Lamartine ; Sécurisation des abords du groupe scolaire Sophie Barat ; installation d'un feu tricolore devant le pôle culturel...

Concernant la voirie et l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et les travaux de voirie seront poursuivis, en 2010, sur les rues Chateaubriand et, partiellement, Anatole France (le Conseil municipal a délibéré, le 12 novembre dernier, pour autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions afférentes).

Le 25 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à un contrat de partenariat public-privé et a accepté que soit engagée une étude d'évaluation préalable. L'objet de ce PPP, si cette formule juridique est confirmée en 2010, sera la rénovation et l'entretien des voiries communales et de leurs dépendances, ainsi que la gestion du réseau d'éclairage public et de la signalisation tricolore.

Enfin, nous pouvons utilement rappeler la réalisation, en 2009, d'un chemin pour personnes à mobilité réduite permettant l'accès aux tennis extérieurs, ainsi que la reprise des cheminements piétons du Parc Vinci et la livraison du dépôt de voirie rue Lahuec.

La Municipalité porte depuis des années de nombreux projets importants qui ont eu des développements significatifs ces derniers mois :

- Concertation préalable (11 février 2009) pour l'aménagement du **Carrefour de l'Europe (avis favorable)**. L'enquête publique aura lieu du 15 février au 24 mars 2010.
- Enquête publique pour la réalisation du **1/2 échangeur ouest (avis favorable)** ;
- Début des travaux de réalisation **d'un parc de stationnement**, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'aménagement du **Parc de la Vallées aux Loups** ;
- En parallèle, adoption du projet **de plan local de déplacements** par les Hauts de Bièvre.

A noter que, en matière de transports en commun, 2009 aura été marquée par les délibérations positives, du Conseil Général et du Conseil Régional, sur le projet du **tramway T10** Croix de Berny – Clamart. Reste désormais au STIF à se prononcer sur ce dossier majeur pour la commune.

L'avenir de notre territoire s'esquisse à travers divers **dossiers d'urbanisme** qui ont vu des développements importants en 2009 et qui seront progressivement mis en œuvre dans les années à venir :

- **PLU** : Le Conseil municipal du 25 juin 2009 a prescrit l'élaboration du PLU et instauré deux périmètres de sursis à statuer (secteurs de l'Ecole Centrale et de l'Université de Pharmacie). Par ailleurs, le diagnostic du territoire et du POS sera achevé au 1^{er} semestre 2010, ce qui permettra d'enclencher le débat sur le PADD ;
- **Zone Allende** : Accord trouvé avec l'entreprise Europrécis, ce qui permet d'envisager la démolition du bâtiment avec celle de l'ex garage Ford début 2010. L'enquête publique interviendra, en ce qui concerne le projet d'aménagement, dans le courant de l'année.

- **Zone Europe** : Le dossier de déclaration d'utilité publique est en cours de finalisation ;
- **Secteur Appert-Justice** : La réactualisation de l'enquête sociale a été engagée en 2009. Parallèlement, les relogements se font progressivement. L'OPDHHS va prochainement sélectionner le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une **résidence sociale** d'environ 50 logements et de locaux annexes, avenue Jean Jaurès. Les dossiers de désaffectation des terrains et d'arpentage sont en cours.

Le plan d'ensemble du secteur sera élaboré en 2010, ainsi que le cahier des prescriptions architecturales pour la mise en cohérence avec le projet des Nouveaux Constructeurs (comité du Syndicat Mixte en date du 17 décembre 2009).

Début 2009, les Nouveaux Constructeurs ont acquis les « **bâtiments Ericsson** ». Un projet (bureaux HQE et BBC et logements) est en cours de conception, ce qui devrait aboutir à un dépôt de permis de construire dans le courant de l'année 2010.

Des études sont en cours en vue de programmer les travaux de dévoiement de la canalisation d'adduction d'eau *bonna 1000* (SEDIF) qui pourraient intervenir au premier semestre 2011.

- **Secteur de l'ex-clinique des Vallées** : Le 16 mai 2009, la Cour Administrative d'Appel a rejeté l'appel relatif à la révision simplifiée du POS (1^{ère} instance de rejet, par le Tribunal Administratif, en novembre 2007). Le 3 décembre 2009, la Cour administrative d'Appel confirme le rejet prononcé par le Tribunal Administratif le 27 mars 2008 de la demande d'annulation du permis de construire de la Société Franco-Suisse. Dès lors, le bâtiment de l'ex-clinique, très dégradé, va pouvoir être démolie et les travaux de construction devraient pouvoir démarrer ;
- **Parcelle AJ 96 rue des Vallées** : Le Conseil municipal du 12 novembre 2009 a désaffecté et déclassé le terrain situé à l'arrière de l'Espace Omnisport Pierre Bérégoz, au 27 rue des Vallées. Ce terrain sera vendu en 2010 à la suite de la délibération du 11 février 2010 autorisant Monsieur le Député-Maire à signer la promesse de vente. Un programme de 15 maisons individuelles sera réalisé sur le site (terrain de 4 146 m²).
- **Projets Avenue du Bois** : Les recours relatifs aux permis de construire des 5-9 et 11 de l'Avenue ont fait l'objet de désistements de la part des requérants.

A ce jour, les recours déposés contre les modifications ou révisions simplifiées du POS, ainsi que les recours contre un certain nombre de permis de construire se sont toujours conclus dans un sens défavorable pour ceux qui ont engagé les procédures. Il faut néanmoins déplorer les délais conséquents que cela entraîne pour la réalisation des projets et le développement de la commune.

L'année 2009 a été une année charnière pour la préparation, la définition des programmes et le lancement des procédures pour de nombreux dossiers qui se prolongeront tout au long de la mandature :

- **Complexe Sportif Léonard de Vinci** : Le maître d'œuvre a été choisi. L'esquisse est en cours de finalisation. En 2010, la procédure sera poursuivie (APS-APD, permis de construire, DCE, choix des entreprises qui réaliseront les travaux). Les travaux devraient commencer en fin d'année pour une livraison début 2012. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subventionnement (ANRU et Région) au titre des « opérations isolées ».
- **Centre social, Epicerie Sociale et Espace Prévention Santé** : le projet a été validé et un dossier de contrat régional a été adopté par le Conseil Municipal en décembre dernier.

En 2010 interviendra le choix d'un maître d'œuvre, ainsi que le dépôt du permis de construire. Ce chantier devrait prendre un an environ pour une livraison fin 2011 – début 2012 (en fonction du délai de notification du contrat régional).

- **Groupe Scolaire Jules Verne** : En 2009, s'appuyant sur le diagnostic technique des bâtiments existants et des scénarii de programmes, la ville a mené la concertation avec les utilisateurs (enseignants, parents d'élèves).

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 novembre 2009, a approuvé le programme de travaux, le montant prévisionnel et la composition du jury en vue de la procédure de désignation d'un maître d'œuvre. Les travaux, devant être réalisés dans un contexte de site occupé, se dérouleront sur 32 à 36 mois (livraisons par phases en 2013 et 2014). Le 4 février, le jury de concours a désigné 3 équipes autorisées à concourir.

A noter que les deux équipements pré-cités seront **BBC** (bâtiments à basse consommation énergétique), ce qui marque le volontarisme de la commune, dans le prolongement des efforts réalisés depuis 2003 en matière d'économies d'énergie. Dans ce domaine, l'année 2009 a d'ailleurs été marquée par la réalisation du **bilan carbone** « **Patrimoine et services** » et par la préparation du **projet d'Agenda 21**, proposé ce soir au vote du Conseil municipal.

Pour compléter cet exposé sur l'amélioration du patrimoine communal, il faut citer le lancement d'une **étude pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public** (septembre 2009). En 2008, une première analyse avait été menée sur l'hôtel de ville et l'école Masaryk. Le diagnostic sur l'ensemble des équipements sera terminé au 1^{er} semestre 2010, permettant ensuite une programmation pluriannuelle de travaux.

Dans le domaine des services aux personnes porteuses de handicaps, rappelons par ailleurs :

- **La livraison par l'OPDHHS de 37 logements** pour le compte des « Amis de l'Atelier » ;
- Le 10 février 2010, un **service de transports spécialisés pour les personnes handicapées** (« Pour une aide à la mobilité ») a été mis en place. Le Conseil Général des Hauts de Seine a été désigné comme maître d'ouvrage et gestionnaire, par le STIF. L'exploitation a été confiée à la Société KEOLIS.

Ce dispositif viendra utilement compléter les services mis en place par la commune comme **l'auto bleue** (véhicule changé en 2009) ou **le portage des repas à domicile** (dont le passage à une livraison en liaison froide, est prévu pour 2010. Ceci permettra une sécurisation des approvisionnements des personnes et une extension du service rendu. Le budget 2010 prévoira les investissements nécessaires : véhicules réfrigérés, thermocelleuses etc.).

Concernant le secteur social et les avancées réalisées en 2009, en dehors des équipements évoqués ci-dessus (centre social, épicerie sociale, projet de résidence sociale...), notons la finalisation du **diagnostic des ateliers santé ville** (qui se traduira par des propositions de plan d'action dans les prochains mois) et le lancement, par le CCAS, d'une **analyse des besoins sociaux** via un bureau d'études spécialisé.

D'autres évolutions positives sont à souligner dans le secteur social :

- L'achat, par le Conseil Général, des **anciens locaux de la sécurité sociale**, rue Jules Verne, en vue de construire un bâtiment départemental qui regroupera les services de la CVS et de la PMI ;
- Le regroupement avant l'été 2010, à Antony, des services du Pôle emploi (ANPE, ASSEDIC, UNEDIC, de la MDEE, de la mission locale intercommunale et de l'espace insertion du Conseil général) créant ainsi **un guichet unique pour l'emploi** performant évitant aux demandeurs d'emploi

et allocataires du RSA de faire de vrais parcours d'obstacles pour faire leurs démarches auprès des diverses administrations.

Ce rapprochement sur un même lieu fonctionnel permettra des synergies entre les divers services et, donc, une plus grande efficacité au service des populations.

Cette synergie entre les services sociaux de la ville et ceux du Conseil Général n'est d'ailleurs pas nouvelle. Ce travail étroit a été officialisé par la signature d'un **Protocole d'action sociale** le 10 avril 2008. Depuis, des réunions de concertation ont été régulièrement menées sur les thèmes relatifs à la petite enfance, à la réussite éducative, aux impayés de loyers, aux personnes vulnérables, à la MDPH, aux personnes âgées (coordination gérontologique)....

- Les travaux d'**aménagement des locaux de la CAF** situés rue Paul Gauguin (ces travaux ayant été facilités par la mise à disposition provisoire de bureaux au pavillon Colbert par la ville).
- Après le départ des services du Trésor Public, qui ont libéré les locaux de la Trésorerie, le Logement Francilien a décidé d'y créer **une antenne de proximité** pour recevoir les habitants.

Enfin, nous ne serions pas complets si l'on passait sous silence **l'achat, par l'OPDHHS, de 549 logements du patrimoine ICADE sur notre territoire**. Cette opération se traduira par le conventionnement desdits logements, ce qui fera passer le pourcentage de logements sociaux à environ 54% sur la commune de Châtenay-Malabry.

Le développement durable est un fil conducteur de l'action municipale depuis 2002. Les points ci-dessous ont été autant d'étapes qui ont jalonné la démarche de la ville, dans le cadre d'une recherche d'amélioration continue :

- La recherche d'économies à réaliser sur les fluides (depuis 2002) ;
 - Le partenariat avec l'université de Marne La Vallée (2003-2004) ;
 - La formation des élus et des chefs de service aux problématiques et à la démarche d'Agenda 21 (2005) ;
 - La réalisation d'un diagnostic territorial (2005-2007) et la démarche de partage de celui-ci (2008-2009) ;
 - L'orientation volontariste des constructions projetées vers la norme BBC (2009).
- ...

Tout ceci a trouvé des déclinaisons dans les trois volets du développement durable (environnement, social, économique) et a trouvé son prolongement dans l'élaboration d'un **projet d'Agenda 21** qui sera débattu et, je l'espère, adopté ce soir.

Durant l'année 2009, diverses actions ont illustré ce **processus d'amélioration continue** :

- **Le bilan carbone**, déjà évoqué ;
- La réalisation d'un document grand public (**diagnostic partagé du territoire** – Agenda 21 local) ;
- La présentation des **7 chantiers de développement durable** ;
- Les **actions de sensibilisation** (écoles : repas bio, animations sur le thème « agriculture et alimentation » ; habitants : parcours sociaux par exemple ; entreprises : 1^{er} forum sur les économies d'énergie au théâtre La Piscine ; gardiens d'immeubles, etc.).

En 2010, le lancement de l'Agenda 21 se traduira par la poursuite et l'accélération des actions.

Il convient de souligner que les Hauts de Bièvre participent également à ce processus :

- Mise en place de **bacs enterrés** dans la cité-jardin (amélioration de la qualité du tri ; suppression des logettes et meilleur environnement visuel ; sécurisation des sites...). Ceci sera développé durant

l'année 2010, après une expérimentation réussie en 2009, dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets (mise en place au 1^{er} trimestre 2010) ;

- **Sensibilisation dans les écoles** (21 classes volontaires sur les 7 communes, dont 9 à Châtenay-Malabry, pour l'année scolaire 2008/2009) ;
- Adoption d'un **règlement d'assainissement contraignant** en matière de rétention des eaux pluviales à la parcelle, devant aboutir à une réduction sensible des rejets d'eaux dans le réseau ;
- **Nouvelle DSP assainissement** vis-à-vis de laquelle les Hauts de Bièvre ont été très exigeants en matière d'optimisation de la protection de l'environnement et de développement durable (le volume annuel de collecte des eaux usées est de 10 millions de m³ sur le territoire),

L'année 2009 a également été celle d'un **développement des services rendus à la population** :

- En matière **d'accès aux nouvelles technologies**, de nombreuses améliorations ou mises en place ont permis aux habitants de bénéficier de meilleures prestations :
 - **Actes web** : par l'intermédiaire du site internet de la ville il est possible, depuis le début de l'année 2009, de faire des demandes d'actes d'état civil en ligne. Ceci a accompagné le très fort accroissement de la demande constatée depuis la suppression des fiches d'état civil.

Depuis avril 2009, ce nouvel outil a été plébiscité (7 000 demandes sur les 20 000 reçues dans l'année).

La Ville de Châtenay-Malabry est désormais référencée sur le site gouvernemental « acte-etat-civil.fr ». Les demandes qui y sont faites sont routées sur nous.

Ce nouveau service participe de la modernisation des services publics. Il a été mis en place concomitamment au déploiement des **bornes d'enregistrement des passeports biométriques**.

Depuis avril 2009 la ville de Châtenay-Malabry a été dotée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports. Désormais, l'espace services traite la totalité du dossier informatique, y compris prise d'empreintes et de photographies.

En 2009, 2 000 dossiers ont été traités. Il faut noter que la ville de Châtenay-Malabry est une des très rares villes alentours qui reçoit le public sans rendez vous, ce qui entraîne l'accueil de publics venant parfois d'autres départements, uniquement pour cette raison, en cas d'urgence. Il en sera vraisemblablement de même avec les cartes nationales d'identités dès que les textes ad hoc auront été votés.

- **Espace familles** : depuis octobre 2009, ce nouveau logiciel permet de payer en ligne la totalité des prestations offertes par la ville (restauration, centres de loisirs, crèches, séjours...), de procéder aux inscriptions et modifications pour les centres de loisirs, d'obtenir les attestations fiscales....

De nouvelles fonctions seront développées dans le courant de l'année 2010. On compte déjà plus de 3 200 connexions à ce service, 40 % concernaient des inscriptions et des modifications pour les centres de loisirs. En outre, on peut relever que 20 % des factures émises sont d'ores et déjà payées par ce nouvel outil.

- **Informatisation de la médiathèque** : La médiathèque a été inaugurée début 2003. En 2009, **l'ensemble des serveurs et des ordinateurs ont été changés**, ce qui permet un développement des services rendus. Par ailleurs, **un projet de service** a été mis en œuvre,

visant à adapter le fonctionnement de l'établissement aux besoins évolutifs des publics. Trois missions spécifiques ont été définies :

- **La formation** : la médiathèque va accentuer son rôle de lieu de ressources (offre documentaire liée aux programmes scolaires, offres de postes de travail informatiques....)
- **L'information** : les collections proposées doivent permettre aux différents lectorats un éclairage sur les grands enjeux et les débats contemporains.
- **La culture** : des collections revisitées et améliorées, ainsi que des actions en faveur de la promotion du livre, de la lecture et de l'offre culturelle présente sur la ville permettront à l'établissement de contribuer encore plus activement à l'effort important de la commune en matière culturelle (cinéma, musique, danse, spectacle vivant et lecture). Par exemple, la médiathèque a pris toute sa place lors de **l'élargissement, à toutes les écoles élémentaires, des prix littéraires (2009/2010)**.

En 2009, la politique tarifaire a été revue (gratuité pour les mineurs, refonte de la grille des tarifs facilitant le retrait des supports multimédias) ;

Depuis son ouverture en 2003, la ville a fait des efforts importants pour doter la médiathèque de fonds importants :

- livres et périodiques : + 21 100 documents (+33%)
 - CD audio : + 4 700 unités (+53%)
 - CD ROM et DVD : + 2 325 (+ 393%)
Dont DVD seuls : + 1 568 (+271%)
- **Création d'un cyber-espace à la Rotonde** : l'installation des studios d'enregistrement et de répétition au Pôle Culturel a libéré des locaux à la Rotonde. Ceux-ci ont été aménagés en salles de formation informatique qui permettront de mettre en place des projets avec les jeunes. L'ouverture du cyber espace est intervenue il y a quelques jours, à l'occasion de la CLIP du 28 janvier dernier. Cet outil complète les salles et cours d'informatique à disposition de l'Espace Séniors et qui rencontrent un très grand succès

En matière de nouvelles technologies, il faut bien sûr évoquer le **projet de très haut débit** porté par le Conseil Général. Le 28 septembre, la Commission européenne a approuvé le mode de financement de ce projet (422 M€, dont 59 à la charge du département) qui fera des Hauts de Seine le premier territoire français important à bénéficier de cet atout pour le développement économique et pour les citoyens (l'ensemble des foyers du département sera raccordé à la fibre optique d'ici 2013). Les travaux sur Châtenay-Malabry devraient commencer en 2012.

Cette nouvelle technologie permettra, entre autres, le développement des services publics (e-administration ; e-éducation.....).

La ville de Châtenay-Malabry accompagnera ce processus, dès 2010, en montant un groupe de travail sur le projet d'informatisation des écoles (projet inscrit dans le programme de mandature).

En fonction de l'avancée des réflexions avec les services de l'Education nationale et les enseignants, un site pilote pourrait voir le jour dès cette année. Bien sûr, la concertation avec les utilisateurs devra être privilégiée pour que l'outil mis en place (qui n'est qu'un moyen) soit adapté aux besoins et aux projets pédagogiques.

- En ce qui concerne **le service des archives**, la commune mène depuis une dizaine d'années, une action volontaire de classement, d'élimination réglementaire et de préservation des documents anciens (plans, cartes, registres....).

Ce travail préliminaire permet désormais d'envisager une mise à disposition en ligne au profit du public. En effet, **en 2010, le logiciel devra être changé. Ce sera l'occasion d'élargir l'offre proposée au public**, qui est de plus en plus friand d'accès en ligne aux documents. **Les internautes pourront ainsi accéder aux documents numérisés communicables** (état-civil, Assemblées, Plans, Cadastres, dossiers documentaires...). Les documents non accessibles en ligne feront néanmoins l'objet d'une possibilité de consultation sur place, facilitée par des inventaires détaillés des fonds disponibles.

La mise en œuvre de cette offre en ligne fera de Châtenay-Malabry le premier site communal des Hauts de Seine à présenter une collection aussi complète d'archives publiques en ligne. Nous rejoindrons ainsi les quelques villes novatrices en la matière (Avignon, Brest, Lorient, Cannes).

Un lien informatique pourrait être envisagé avec le site des archives départementales.

Avec le cyber-espace, le projet d'informatisation des écoles et l'effort engagé pour développer l'offre de la médiathèque et les actions en faveur de la lecture en direction des scolaires, nous avons évoqué **l'action de la commune en direction de sa jeunesse**.

L'année 2010 continuera en ce sens, avec la mise en place du travail du **nouveau conseil des jeunes collégiens** (5^{ème} et 4^{ème}) élu le 19 novembre dernier. A cet égard, une restructuration du service jeunesse a permis le recrutement d'un animateur, venant des centres de loisirs, pour accompagner les actions du Conseil. Cet agent est venu compléter l'équipe du Bureau Information Jeunesse, ce qui permettra des synergies. Notons d'ailleurs que **la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a reconduit le label de notre Bureau Information Jeunesse, fin 2009**, à la suite du projet de service présenté par la ville.

Une réflexion est en cours pour favoriser le développement de cet équipement et lui donner plus de lisibilité en lui offrant des locaux plus adaptés, au cœur du nouveau centre ville.

L'offre en matière **d'ateliers jeunesse** a été étoffée en 2009, les cours de cirque et de slam s'étant ajoutés à ceux, déjà bien rodés, de capoeira, de hip hop, de boxe thaïlandaise, de théâtre, de gospel.

L'action de la commune pour ses écoles est multiforme. Au-delà des **grands projets** de construction déjà réalisés (Suzanne Buisson, écoles des Mouilleboeufs) ou prochainement lancés (Jules Verne), il ne faut pas oublier que le budget annuel d'investissement est toujours conséquent pour l'entretien du patrimoine (il avoisine le million d'euros). En 2009, parmi les très nombreuses dépenses significatives, on peut rappeler la 1^{ère} tranche de **transformation complète du système de chauffage du groupe scolaire Jean Jaurès** (2^{ème} tranche en 2010) ou les nombreux **remplacements de baies vitrées** (groupes scolaires Brossolette et Jean Jaurès ; maternelle Jules Verne), politique d'ailleurs engagée pour l'ensemble du patrimoine bâti ancien (gymnase Jean Jaurès, crèche Magdeleine Rendu, salle des mariages et salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville,).

Mais l'implication de la ville au profit du secteur primaire concerne aussi la section de fonctionnement.

Il ne s'agit pas, dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire, de chercher une présentation exhaustive. Il est néanmoins utile de souligner les évolutions importantes qui ont marqué l'année 2009 et qui se prolongeront désormais :

- **Alimentation bio** : dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, la ville s'est engagée résolument dans la recherche de filières pérennes et fiables pour ses restaurants scolaires (rappelons que les cuisines communales produisent annuellement 400 000 repas).

En 2009, **trois repas totalement bio ont été servis** dans les écoles (2 avril, 11 juin et 19 novembre). Par ailleurs, **le nouveau marché alimentaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2010** imposait aux sociétés de faire des offres de gammes de produits bio.

Le marché (organisé en 12 lots) a bénéficié aux sociétés qui ont pu s'engager sur :

- La certification pour la distribution de produits bio et de commerce équitable,
- La diversité des produits proposés et leur origine,
- L'optimisation du plan de transport,
- Le tri sélectif des déchets et le traitement des eaux usées,
- La réduction des consommations d'énergies.

Ainsi la commune aura la possibilité de commander des produits bio à ses fournisseurs habituels, sans se préoccuper de rechercher des interlocuteurs à chaque opération. Il convient néanmoins de souligner qu'une généralisation n'est guère envisageable pour l'instant du fait des difficultés d'approvisionnement en grandes quantités de manière pérenne.

Le 12 novembre 2009, le Conseil municipal a décidé, pour la deuxième année consécutive, de faire progresser les tarifs de restauration scolaire en dessous de l'évolution de l'inflation relevée par l'INSEE.

Les restaurants scolaires accueillent environ 65% des enfants d'âge primaire. Entre septembre et décembre 2009, cela s'est traduit par 113 321 repas facturés, contre 107 661 sur la même période en 2008 (soit + 5,26 %).

Durant l'année scolaire 2009/2010, quelques écoles ont bénéficié de la mise en place, par la commune, **d'activités pendant la pause déjeuner** (écoles Pierre Mendès France, Pierre Brossolette, Mouillebœufs). Chaque atelier regroupe un nombre limité d'enfants volontaires pour une durée de 30 à 45 minutes.

Les thèmes des ateliers retenus sont : « autour de la nature », « autour du livre », ludothèque, « autour des sciences », arts plastiques et « on se met en scène ». Après cette année d'essai, les ateliers ont vocation à être généralisés.

En matière **d'accompagnement éducatif**, il faut noter que **l'aide aux devoirs** est venue compléter l'offre culturelle et sportive dans les écoles du réseau-réussite-scolaire (RRS), dès le mois de mai 2009. Ce dispositif est gratuit pour les familles.

Enfin, en 2010, **l'offre d'activités dans le cadre des classes transplantées va être diversifiée** : deux classes pourront opter pour la thématique de l'astronomie et de la montagne. Les autres thèmes couverts par notre offre sont la vulcanologie et la géologie (Vulcania) ; les sports d'hiver (ski et chiens de traîneaux) ; le milieu marin et l'initiation à la voile. Durant chaque année scolaire, douze classes transplantées sont organisées. Une classe bénéficie d'un échange avec l'Allemagne.

Le secteur de la petite enfance a fait l'objet d'engagements chiffrés dans le projet de mandature 2008-2014. Il s'agit de pouvoir accueillir 200 enfants de plus.

Un certain nombre d'actions et d'orientations ont été réalisées ou décidées en 2009 :

- **Obtention d'un agrément pour chacune des anciennes haltes garderies**, désormais labellisées en tant que multi-accueils. Ceci permet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à temps complet.
- Négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales et **l'Association l'IEPC** qui projette d'installer **une structure à vocation d'insertion professionnelle** pour les familles à la recherche d'un emploi dans des locaux de l'OPDHHS, place Léon Blum, en ouvrant un multi-accueil de 30 places d'ici la fin de l'année 2010. Ce projet sera soutenu financièrement par la commune (subvention d'environ 140 000 € en année pleine).
- **Projet d'extension des locaux du multi-accueil Les P'tits Loups**. L'annexe de la mairie (quartier de Malabry) est peu visitée du public, phénomène accentué par le développement des démarches en ligne et l'impossibilité de faire des demandes de passeports (ce qui sera bientôt élargi aux cartes d'identité) puisque les bornes d'enregistrement sont en mairie principale. Ceci permettra d'augmenter l'agrément du multi-accueil de 12 à 15 places supplémentaires (contre 22 actuellement).

Ces projets seront affinés en 2010 puisque **le contrat enfance-jeunesse** est venu à échéance fin 2009. Un bilan sera effectué par la Caisse d'Allocations Familiales mi 2010 et le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur les termes d'un nouveau contrat à l'automne.

Rappelons que, lors de sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a délibéré pour permettre **l'acquisition des murs de la Crèche Magdeleine Rendu**.

3) Perspectives budgétaires pour l'exercice 2010

La présentation précédente permet d'esquisser les grandes lignes des dossiers qui verront des évolutions ou des développements en 2010. Le rapport au Conseil municipal relatif au budget primitif permettra d'entrer plus dans le détail des investissements retenus et des crédits inscrits en fonctionnement.

A ce stade, il peut néanmoins être indiqué aux membres de l'Assemblée que **le budget est construit sur la base d'une stabilité fiscale**, aussi bien sur la taxe d'habitation que sur les taxes sur le foncier (bâti et non bâti).

En outre, on peut d'ores et déjà évoquer les prévisions d'évolution des principaux éléments qui structureront le budget 2010 :

- **La DSUCS** est maintenue en 2010, en attendant le résultat des arbitrages à opérer dans le cadre des réflexions de l'Etat sur la géographie prioritaire ;
- **Les droits de mutation** se situeront probablement à un niveau supérieur à celui de 2009, au vu des DIA recensées au dernier trimestre 2009 ;
- **Les recettes fiscales prévisionnelles** s'appuient sur les bases définitives 2009 (rôles généraux) + 1,2% (Loi de Finances). Ceci entraîne une recette totale en hausse de 2,5% par rapport à la somme inscrite au BP 2009 (Etat 1259), intégrant l'évolution des bases physiques. A noter que l'Etat notifie les bases fiscales courant février, voire début mars. Le BP 2010 reprendra le chiffre exact, sachant que la Municipalité a opté, une année encore, pour la stabilité des taux.
Il n'est pas inutile de rappeler que **la stabilité fiscale est une constante de la politique municipale**. Depuis 1998 seules deux hausses modérées ont été appliquées, en 2005 et 2006 (2,1 puis 1,8%).

En 2009, année de crise économique, beaucoup de collectivités ont augmenté leurs taux : d'après la DGCL, la hausse des taux de fiscalité locale a été de 3,4%, pour un produit en hausse de 8,1%

(contre +4,4% en 2008). Cela n'a pas été le cas de Châtenay-Malabry, contrairement à 26 des 36 communes du département dont les taux avaient augmenté en 2009.

Avec la stabilité confirmée en 2010, la municipalité prouve qu'il ne s'agissait pas de retarder l'échéance : l'augmentation des impôts ne doit être que la dernière extrémité, quand toutes les options ont été exploitées.

- **Les frais de personnel** font l'objet d'une prévision 2010 fondée sur l'évolution constatée en 2009 (+3%), moins le traitement des 6 agents du service des sports transférés à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre (5,7 équivalents temps plein). A noter que celle-ci refacturera à la ville, via l'attribution de compensation, les deux équivalents temps plein consacrés par les agents aux activités sportives non nautiques.
- **Les taux d'intérêt** devraient rester historiquement bas en 2010, ce qui permet d'envisager une inscription budgétaire qui ne pénalisera pas le budget. L'annuité 2010, quant à elle, restera contenue, avec une prévision de 4,785 M€ qui intègre 965 000 € de recettes de swaps pouvant d'ores et déjà être inscrites comme certaines du fait des clauses de nos contrats.

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient être peu évolutives sur l'ensemble de la section, poursuivant ainsi les efforts de gestion qui ont été traduits dans les comptes administratifs précédents. D'ailleurs, le CA 2009, qui sera comme chaque année adopté avant le Budget Primitif, permettra d'illustrer à nouveau qu'il est possible de faire mieux au service des habitants, grâce à une gestion dynamique et sans inflation des dépenses.

A cet égard, la fin du METP « éclairage public », le 31 décembre 2009, a permis de lancer une procédure de mise en concurrence qui se traduit par une économie d'environ 300 000€ l'an par rapport à la dépense précédente. Nous y reviendrons en mars prochain.

4) La section d'investissement

La présentation des éléments marquants de l'année 2009 a permis de citer les grands équipements prévus au programme de la Municipalité et dont les dossiers, procédures et budget verront des traductions durant l'exercice 2010 :

- Voirie du centre ville et bâtiments sur la place du marché,
- Complexe sportif Léonard de Vinci,
- Centre social, Epicerie sociale et Espace prévention santé,
- Groupe scolaire Jules Verne,
- Nouvelles technologies,
- Accessibilité des bâtiments,
- Actions post bilan carbone et adoption de l'Agenda 21.

Le budget 2010 prévoira également, comme les années précédentes, de nombreux travaux d'amélioration ou d'entretien du patrimoine existant. Quelques exemples peuvent être cités, en attendant les derniers arbitrages et la présentation plus précise en mars prochain :

- Couverture de deux courts de tennis,
- Réfections de sols, reprises de peintures, de faux plafonds, de toitures terrasses, changement de baies vitrées dans les bâtiments communaux,
- Deuxième et dernière tranche du système de chauffage du groupe scolaire Jean Jaurès,
- Agrandissement du centre de loisirs Pierre Mendès France, évoqué lors des anticipations budgétaires,
- Réalisation d'une chambre froide positive à l'école Masaryk,
- Création de locaux poubelles couverts (Groupes scolaires Léonard de Vinci et Jean Jaurès),

- Changement des portes de la cuisine de l'Ecole T. Masaryk,
- Renforcement de la ventilation, du chauffage et de la climatisation (salle de projection) au Cinéma Le Rex,
- Travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux.

A cela s'ajoutera le remboursement du capital de la dette qui sera de 3,2 M€.

En matière de recettes, nous pourrons compter sur le FCTVA (1,500 M€), la cession du terrain situé derrière l'Espace Omnisports Pierre Bérégoz (2,2M€), la TIE (0,140 M€), la dotation aux amortissements (0,850 M€), le virement de l'année et l'emprunt.

Enfin, dans la mesure où la commune adopte chaque année son compte administratif avant son budget primitif, la section d'investissement intégrera les restes à réaliser 2009, en dépenses et en recettes. Soulignons à ce sujet que les restes à réaliser sont des dépenses engagées ou des recettes notifiées avant le 31 décembre mais non encore facturées, payées ou perçues à cette date. Il ne s'agit pas d'opérations prévues non réalisées.

5) La prospective 2010-2012 (hors RAR)

	2010	2011	2012
Poursuite de l'aménagement du centre ville (voiries et places)	1,700 M €	2,000 M €	1,000 M €
Complexe Sportif Léonard de Vinci	0,500 M €	5,000 M €	2,000 M €
Centre Social	0,300 M €	2,500 M €	///
Groupe Scolaire Jules Verne	0,500 M €	5,000 M €	10,000 M €
Etudes PLU	0,180 M €	0,080 M €	0,080 M €
Entretien du patrimoine	3,500 M €	3,500 M €	3,500 M €
Matériels mobiliers	0,600 M €	0,600 M €	0,600 M €
TOTAL	7,280 M €	18,680 M €	17,180 M €

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2010

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2009	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2009)
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 213,12 €	1 231 €
Impôts directs / habitant	491,21 €	545 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 164,74 €	1 327 €
Dépenses équipement brut /	278,08 €	408 €

habitant		
Dettes/ habitant	2 223,59 €	1 111 €
Dotations Globales de Fonctionnement / habitant	233,89 €	295 €
Personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,12 %	56,7 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	91,02 %	115,7 %
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement.	115,59 %	99,9 %
Dépenses équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	23,88 %	30,7 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	1,91	0,84
Taux d'intérêt moyen de la dette	1,93 %	4 %
Annuité de la dette par habitant	147 €	139 €

Source : DGCL/DESL «Budgets Primitifs 2009 des Communes» - Elément d'analyse financière par strate.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

FINANCES

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Fondation de France en faveur des populations sinistrées à la suite du tremblement de terre en Haïti.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Un puissant tremblement de terre de magnitude 7 a frappé Haïti, le mardi 12 janvier à 16h53, heure locale. Il a été suivi de deux répliques de forte magnitude (5,9 et 5,5). L'épicentre du séisme est situé à 15 km au sud-ouest de Port-au-Prince. La précarité dans ce pays, nation la plus pauvre de l'hémisphère Nord, conduit à un bilan très lourd en pertes humaines.

La communauté internationale, dont la France, organise le dispositif d'urgence. Mais au-delà du chaos actuel, les spécialistes craignent de nouvelles répliques. Les conséquences sanitaires sont dramatiques et la reconstruction prendra des années. Face à ce drame, la Commune de Châtenay-Malabry, exprime sa sincère émotion et tient à manifester sa solidarité en allouant, à titre exceptionnel, une subvention en faveur des populations durement touchées.

Il convient de rappeler que Châtenay-Malabry et Haïti ont des liens forts. C'est pourquoi, dès le 15 janvier 2010, Monsieur le Député-Maire a informé deux associations châtenaisiennes (« Association Franco-Haïtienne et amis d'Haïti » et « COSEVBASH »), de sa décision de présenter lors de la séance du Conseil Municipal de ce soir, une délibération attribuant une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Fondation de France sur le compte Solidarité Haïti.

La Fondation de France a été acteur majeur de la collecte de dons en faveur des rescapés du Tsunami en 2004. Elle a démontré son expertise et sa compétence pour répondre au plus près aux besoins des personnes sinistrées en :

- secourant les plus vulnérables
- agissant pour la reconstruction et la relance de l'activité économique
- accompagnant au plan psychologique les populations les plus touchées.

Les sommes collectées via « Solidarité Haïti » seront redistribuées aux associations venant en aide aux victimes du séisme, une fois les secours immédiats assurés. Les aides favoriseront un retour progressif à la vie normale pour redonner confiance et dignité aux personnes touchées. La Fondation de France assurera aussi longtemps qu'il le faudra un suivi tant dans la gestion financière que dans la réalisation des projets financés.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE »

L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » S'EST ABSTENU

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des effectifs 2010 : suppressions de postes à la suite de l'avancement de grade ou la promotion interne 2009 de certains agents.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Le tableau des effectifs fait l'objet de deux délibérations annuelles :

- la première, après les Commissions Administratives Paritaires, qui permet de créer les postes rendus nécessaires du fait des promotions et des avancements de grades. Cette délibération a été approuvée le 17 décembre 2009.
- la deuxième permet de supprimer les postes libérés par les promotions et les avancements sur les grades inférieurs tout en intégrant une anticipation des besoins sur les plus évolutifs, en perspective de la Commission Administrative Paritaire de fin 2010.

Le Conseil Municipal approuve les suppressions de postes relatives à cette mise à jour annuelle du tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique 0/4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir, par courrier électronique en date du 20 janvier 2010, les montants actualisés au 1^{er} janvier 2010 des prix plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales en structure d'accueil du jeune enfant.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil dans lesdites structures est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'un enfant handicapé...

Cette participation est progressive avec un tarif minimum (prix plancher) et un plafond.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 6 956,64 €	Plancher : 579,72 €	Plancher 0,35 € (+1 centime)
Plafond : 54 895,20 €	Plafond : 4 574,60 €	Plafond 2,74 € (+ 7 centimes)

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Approbation du règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou un établissement public

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Par délibération n° 09.607 du 21 septembre 2009, la Commission permanente du Conseil Général a approuvé le renouvellement du versement de l'aide au fonctionnement en faveur des structures d'accueil Petite Enfance.

Afin de poursuivre la politique d'amélioration de ce dispositif, il a été décidé par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, pour les établissements municipaux, de remplacer la convention initiée en 2006 par un règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil Petite Enfance gérées par une commune ou par un établissement public dont vous trouverez un exemplaire ci-joint.

Le règlement d'attribution des aides départementales définit les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux communes et établissements publics gestionnaires de structures d'accueil Petite Enfance ainsi que les obligations relevant de chaque gestionnaire pour l'obtention des aides au fonctionnement.

Les organismes définis ci-dessus peuvent accueillir des enfants de moins de quatre ans dans le respect des avis délivrés par le Président du Conseil général. Ils s'engagent notamment à :

- veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au bon développement des enfants ayant été confiés et à contribuer à l'intégration sociale des enfants handicapés ;
- présenter un projet d'établissement conforme à la réglementation en vigueur qui devra être adapté à la diversité des enfants accueillis ;
- signaler sans délai au médecin chef de service territorial de PMI, les cas où la santé de l'enfant est compromise ou menacée par des mauvais traitements ou carences graves de soins, afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence appropriées ;
- respecter une éthique fondée sur une ouverture à tous les publics et sur un principe affirmé de neutralité philosophique, politique, syndicale et religieuse ;
- faire une demande de révision de l'avis ou de l'autorisation de fonctionnement auprès du Président du Conseil général pour toute modification liée au fonctionnement de la structure (transfert de locaux, augmentation ou diminution de la capacité d'accueil, horaires d'ouverture,...).

Le Conseil Municipal décide de continuer à s'engager à appliquer le barème fixé dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) définie par la CAF.

Il est aussi utile de préciser que le partenariat avec le Département devra figurer sur l'ensemble des documents de communication et d'invitation, ainsi que le logo du Département conformément à la charte graphique départementale.

Concernant les financements départementaux, le versement de cette aide sera, comme auparavant, effectuée en deux fois selon un acompte de 70 % calculé sur la base du nombre d'heures financé sur l'exercice antérieur, le solde étant régularisé sur la production d'un rapport annuel d'activité faisant apparaître le décompte annuel des heures de présence réelles d'accueil des enfants par établissement.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE :

Mise en œuvre d'un partenariat avec la Maison des sciences de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Médiathèque et la Maison des sciences de Châtenay-Malabry ont développé un projet de partenariat visant à favoriser la diffusion de l'information scientifique et le développement, au sein de la population de la Ville, d'une culture scientifique. L'objet principal de ce partenariat est de travailler conjointement à la mise en place d'éléments d'action culturelle (conférences, ateliers), à caractère scientifique. Ce partenariat vise également à permettre une mutualisation des moyens des deux institutions, de manière à accroître l'efficacité de leurs actions respectives.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE :

Établissement d'un partenariat avec le groupe châtenaisien de l'association « Lire et faire lire ».

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'association « Lire et faire lire » est une association nationale créée en 1999 et soutenue par 120 écrivains, dont, entre autres, Alexandre Jardin (membre fondateur), Érik Orsenna ou encore Yann Queffelec. L'association « Lire et faire lire » s'est fixée un objectif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Elle réunit ainsi des bénévoles qui se rendent dans les écoles pour faire de la lecture à haute voix devant de petits groupes d'élèves, pendant le temps scolaire. Ceci de manière à stimuler leur goût de la lecture et à les ouvrir à la littérature.

Appuyée conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (UNAF), elle est structurée autour de coordinations départementales qui accompagnent l'activité de groupes de bénévoles au niveau des villes.

L'activité de l'association s'apparentant clairement à la promotion du livre et de la lecture, qui est l'une des missions de la Médiathèque, c'est tout naturellement qu'un partenariat avec le groupe châtenaisien est envisagé. En outre, le travail qui est fait dans les classes par les membres de ce groupe châtenaisien est parfaitement complémentaire de celui qui est fait par les bibliothécaires avec ces mêmes classes.

Dans le cadre de ce partenariat, et de manière à soutenir l'activité de l'association sur la Ville, trois actions peuvent être envisagées :

- Proposer aux bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association de bénéficier d'une formation à la lecture à voix haute dispensée par les bibliothécaires de la section jeunesse de la Médiathèque ;
- Proposer aux bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association la présentation régulière à la Médiathèque d'une sélection de documents pour la jeunesse ;
- Autoriser l'ouverture à titre non onéreux d'un abonnement à la Médiathèque pour les bénévoles membres du groupe châtenaisien de l'association. La validité de ces abonnements serait conditionnée par leur utilisation exclusive dans le cadre des activités de l'association.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoption de l'Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La Ville de Châtenay-Malabry s'est engagée depuis 8 ans dans une politique d'économies d'énergies et dans une démarche de développement durable ambitieuse.

Dans cette démarche d'amélioration continue, l'action municipale de Châtenay-Malabry s'est donnée les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son Agenda 21 local : un service spécifique pour le Développement Durable et la gestion des projets transversaux, ainsi que la collaboration d'un thermicien chargé d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments publics.

L'intégration du Développement Durable dans les politiques de la Ville s'est concrétisée depuis 8 ans par les actions suivantes :

- Réduction des consommations énergétiques (chauffage, électricité, eau) sur l'ensemble du patrimoine communal.
- Lancement d'un Bilan Carbone « Patrimoine et Services » en 2009.
- Intégration de cibles Haute Qualité Environnementale (HQE) et énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) sur tous les nouveaux programmes depuis 2008 : nouveau complexe sportif Vinci, rénovation groupe scolaire Jules Verne.
- Organisation d'un forum annuel sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables en partenariat avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et le Club des Entreprises.
- Amélioration des transports publics avec l'offre Paladin de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre . Futur projet d'un tramway reliant la Croix de Berny à Clamart acté par la Région et le Département. Lancement du projet du demi-échangeur ouest A86.
- Lancement en 2009 du diagnostic accessibilité sur l'ensemble des bâtiments communaux.
- Lancement début 2010 du processus de diagnostic et de concertation lié à l'élaboration de notre nouveau PLU.
- Animations et enseignement au Développement Durable dans les écoles (en partenariat avec Education à l'environnement et au Développement Durable des Hauts-de-Bièvre), dans les centres de loisirs, les Leo.
- Réalisation de 3 repas bios sur 2009 en partenariat avec les filières bios locales et introduction de clauses produits bios dans les nouveaux marchés de restauration.
- Actions des services sociaux : ateliers santé et diagnostic santé, forum santé jeunes, forum de la femme, aides et actions éducatives auprès des personnes en précarité, analyse des besoins sociaux.

- Intégration de containers enterrés dans l'aménagement urbain de la Cité jardins en partenariat avec la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et mise en œuvre du tri sélectif et d'actions de communication dans les bâtiments communaux, les écoles et les crèches.
- Lancement de l'Agenda 21 du sport en octobre 2009.

Des partenariats efficaces ont été mis en œuvre avec les milieux universitaires et le Collège des Hautes Etudes à l'Environnement et au Développement Durable (CHEE&DD) pour former l'encadrement et les élus aux enjeux du Développement Durable, et le bureau d'études conseil Auxilia est venu soutenir l'élaboration du diagnostic et du plan d'action pré Agenda 21.

Faisant suite à ce travail de diagnostic territorial, un tableau de bord a été mis en place, formalisant nos engagements autour de 7 chantiers de Développement Durable et de 14 premiers projets pilotes.

Pour plus de lisibilité, un Logo Développement Durable de la Ville de Châtenay-Malabry a été créé, décliné en 7 logos thématiques :

- Energie et Climat
- Bâtiment
- Déchets
- Transports
- Urbanisme
- Politique Publique
- Démocratie Environnementale

Afin de développer la concertation et l'implication de la population et des acteurs locaux, un livret sur le diagnostic partagé du territoire a été réalisé, distribué et mis en ligne sur le site internet de la Ville à partir de l'été 2009, faisant suite au partage fait sur la démarche Agenda 21 lors des 7 réunions de quartier du premier semestre 2009.

Dans le prolongement des actions actuelles, ce diagnostic a servi de socle à l'élaboration du plan d'actions Agenda 21 fixant l'ensemble des engagements Développement Durable de la Ville, ainsi que toutes les nouvelles actions à mettre en œuvre sur les 7 chantiers du Développement Durable en accord avec la Charte des Maires pour l'Environnement et les travaux du Grenelle de l'Environnement.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux qui vise à atteindre les 5 cinq finalités suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce cadre national retient aussi cinq éléments déterminants dans la manière de conduire le projet Agenda 21:

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet d'Agenda 21 communal.

Des aides techniques et financières sont envisageables de la part du Conseil régional Ile de France, de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et de l'Etat pour accompagner la mise en œuvre du projet Agenda 21 communal. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire les demandes de subventions auprès de la Région, de la DIREN et de l'Etat pour la mise en œuvre de notre Agenda 21 local.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer la promesse de vente du terrain situé 27 rue des Vallées.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La ville de Châtenay-Malabry est propriétaire d'un terrain nu situé rue des Vallées, derrière l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy. Ce terrain, classé en zone UAc du Plan d'Occupation des Sols, est voué à l'habitat résidentiel.

Après publication d'un appel à candidature dans le journal le Parisien, huit groupes ont proposés une offre et un projet architectural. La société GROUP LIFE, associée au Cabinet VIGNERON Architectes, propose de réaliser sur ce site un programme de quinze maisons individuelles. Ce projet garantit une intégration dans le paysage urbain et la performance énergétique des bâtiments. Il constitue une des traductions de l'Agenda 21 communal. Le prix d'achat du terrain proposé, garantissant la fiabilité du programme, est de 2 200 000 € nets. Ce prix est compatible avec l'estimation de France Domaine.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique intervenant après l'obtention du Permis de Construire.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

URBANISME - TRAVAUX

Rapport annuel d'activités et compte administratif du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry - Exercice 2008

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Depuis 1993, la commune de Châtenay-Malabry est l'un des sites prioritaires retenus par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, dans le cadre du Pacte des Hauts-de-Seine mettant en œuvre la politique de la ville dans le Département.

Le secteur de l'avenue de la Division Leclerc est l'axe majeur du projet de restructuration urbaine, permettant de répondre aux objectifs de diversification des fonctions urbaines, de lien entre les quartiers et d'amélioration du cadre de vie.

La Ville de Châtenay-Malabry et le Département des Hauts-de-Seine se sont associés en créant le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry en 2000.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport annuel pour l'exercice 2008 du Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry.

Trois secteurs principaux d'activités y sont répertoriés :

- Le secteur Allende, qui correspond à la zone de plan de masse n° 3 au Plan d'Occupation des Sols,
- Le secteur des Friches et des Houssières,
- La Zone d'Activité « Europe », à l'est de la « Coulée Verte ».

En ce qui concerne le compte administratif, il fait apparaître :

- ➔ En section d'investissement :
 - un montant de dépenses de 8 283 526,80 €,
 - un montant de recettes de 10 957 560,40 €.
- ➔ En section de fonctionnement :
 - un montant de dépenses de 5 600 867,97 €,
 - un montant de recettes de 5 605 347,57 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

QUESTIONS ORALES :

- **Question orale relative à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.**

Question posée par Madame DELAUNE, Présidente du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire ».

Présente séance arrêtée à 10 délibérations.

Séance levée à 22 heures 20 le 11 février 2010.

Fait le 12 février 2010

Georges SIFFREDI
Député-Maire
Président des Hauts-de-Bièvre